

INFORMATIONS PRATIQUES

Téléphones utiles

Mairie.....02 51 90 55 16
Sapeurs-pompiers 18 ou 112 (si portable)
Gendarmerie 17
SAMU 15
Météo France.....02 40 05 29 30
Préfecture de la Vendée.....02 51 36 70 85

Moyens d’alerte municipale

- par voie d’affichage (panneau lumineux d’information...)
 - par circulation d’un véhicule municipal équipé de haut-parleurs
 - Système automate d’appel (par une société spécialisée) qui prévient, par téléphone, mail ou SMS chaque citoyen concerné.
- Dans le cas où un risque majeur nécessiterait l’évacuation de la population, des lieux d’accueil ont été prévus (cf. plan page 6).

Fréquences radio

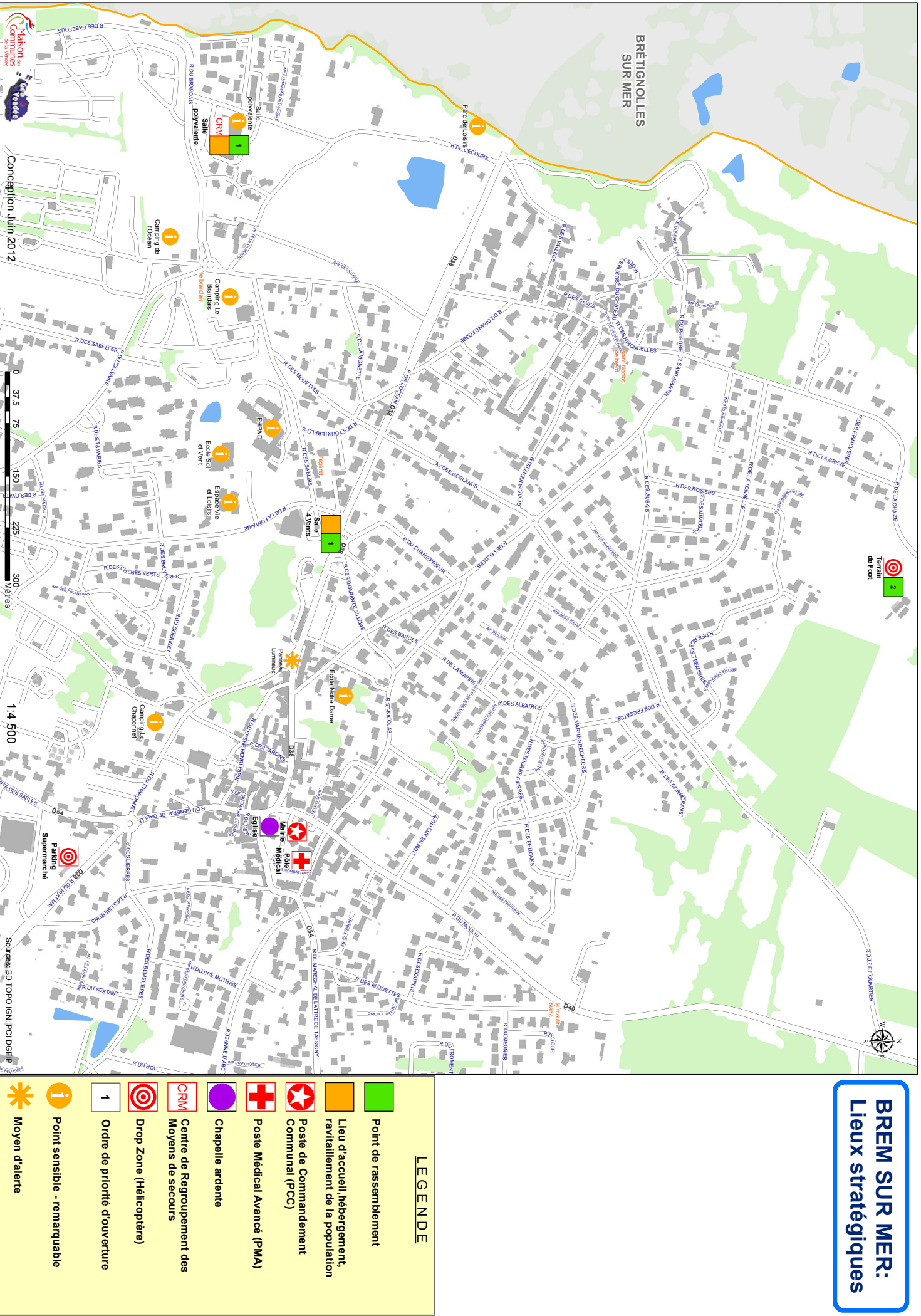
Alouette Les Sables d’Olonne90 MHz
Saint-Gilles-Croix-de-Vie90 MHz
France Bleu Loire Océan
Les Sables d’Olonne99,9 MHz
RCF Vendée Les Sables d’Olonne93.9 MHz

Kit sécurité à domicile

Lorsque le risque se manifeste, il est trop tard pour se procurer ces équipements. Alors, pour ne pas être pris au dépourvu, équipez-vous dès maintenant et rassemblez les éléments suivants :

- Radio portable (avec piles)
- Lampe de poche (avec piles de rechange)
- Réserve d’eau potable et de nourriture
- Médicaments habituels et d’urgence
- Vêtements de rechange
- Couvertures
- Matériel de confinement (ruban adhésif large, serpillères, chiffons...)
- Papiers personnels

Afin d’être tenu informé de tout risque et information relative à votre sécurité, nous vous invitons à compléter les informations au dos de ce coupon et le déposer à la Mairie de Brem-sur-Mer – Place du 18 juin 1940 – 85470 Brem-sur-Mer



Document à conserver



DICRIM

Document d’Information Communal sur les Risques Majeurs



La sécurité des habitants est l’une des préoccupations majeures de l’équipe municipale. Ainsi, et conformément à la réglementation, ce document vous informe des risques de votre commune et des consignes de sécurité à suivre si cela devait se produire.

Lisez attentivement ce document, expliquez-en le contenu à vos enfants et conservez-le dans un endroit accessible.



Inondation terrestre et maritime

L'inondation terrestre est une submersion rapide ou lente d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables, provoquées par des pluies intenses ou durables.

L'inondation maritime est une inondation temporaire de la zone côtière sous l'effet de conditions météorologiques et marines importantes. Elle peut entraîner le franchissement par les vagues des ouvrages côtiers.

Consignes de sécurité :

AVANT

- Mettez hors d'eau meubles, objets précieux, produits polluants
- Coupez gaz et électricité
- Obturez les entrées possibles d'eau : portes, fenêtres
- Stationnez les véhicules sur des points hauts
- Préparez-vous à une évacuation éventuelle sur ordre des autorités

PENDANT

- Informez-vous de la montée des eaux auprès de la mairie ou par radio
- Si la montée des eaux est brutale, gagnez rapidement un point haut ou montez à l'étage
- N'entreprenez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue

APRÈS

- Informez les autorités de tout danger
- Apportez une première aide aux voisins
- Dans votre maison : aérez, désinfectez à l'eau de javel, chauffez dès que possible, ne rétablissez le courant qu'après avis d'un technicien compétent
- Évaluez les dommages et contactez votre assureur



Vent violent, tempête et orage

Météo France surveille ces dangers par une vigilance météo:

- Alerte orange : sont prévus des vents entre 100 et 130 km/h
- Alerte rouge : les vents soufflent à plus de 130 km/h, imposant une vigilance absolue

On parle de tempête lorsque les vents atteignent 89 km/h.

Consignes de sécurité :

AVANT

- Écoutez les messages météo diffusés par les radios et télévisions
- Mettez à l'abri ou fixez les objets susceptibles d'être emportés (matériaux, jeux et meubles de jardin...)
- Limitez vos déplacements, si vous devez vraiment vous déplacer, soyez prudents et empruntez les grands axes de circulation
- Rentrez les animaux
- Abritez-vous hors des zones boisées et du littoral

PENDANT

- Fermez portes et fenêtres
- Ne vous déplacez à pied ou en véhicule qu'en cas de nécessité
- Limitez votre vitesse sur route et autoroute
- N'intervenez pas sur les toitures
- Ne bravez ni les intempéries ni l'océan qui peuvent vous emporter

APRÈS

- Ne touchez pas aux câbles électriques
- Informez les autorités de tout danger (chute ou risque de chute d'arbres, de câbles...)
- Ne prenez pas de risque inconsidéré (réparation de toiture...)

EN CAS D'ALERTE ROUGE :

- **Restez chez vous**
- **Le cas échéant, gagnez un abri en dur et n'en sortez pas**



Risques technologiques Transport de matières dangereuses et Risque industriel

Une matière dangereuse est une substance qui par ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

Le risque technologique est consécutif à un accident lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou technologique.

Consignes de sécurité :

AVANT

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses en repérant les signalisations apposées sur les camions

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un accident

- Donnez l'alerte aux services de secours (18 ou 112) précisez la nature de l'accident (feu, explosion, fuite de produit...)
- Protégez la zone pour éviter un «sur-accident» (balisez les lieux, éloignez les personnes à proximité...)
- Eloignez-vous

En cas de fuite de produit ou nuage toxique

- Confiniez-vous (un local clos ralentit la pénétration de gaz toxique ou de produits radioactifs) ou quittez rapidement la zone
- Fermez les portes et les fenêtres
- Bouchez les entrées d'air et arrêtez les ventilations
- Réfugiez-vous dans une pièce aux fenêtres intactes (ou sans fenêtres)
- Ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle

APRÈS

- Si vous êtes confiné, aérez les habitations



Séisme

Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation des roches, en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante.

Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie dont une partie se propage sous la forme d'ondes sismiques occasionnant la vibration du sol. La commune de Brem-sur-Mer est en zone de sismicité 3 (modérée).

Consignes de sécurité :

AVANT

- Repérez les points de coupure de gaz, eau, électricité
- Fixez les appareils et meubles lourds

PENDANT

- **Dans tous les cas**, protégez-vous la tête avec les bras, n'allumez pas de flamme

A l'intérieur :

- Mettez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- Eloignez-vous des fenêtres

A l'extérieur :

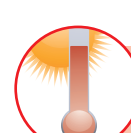
- Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, arbres...)

En voiture :

- Arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses

APRÈS

- Après la première secousse, méfiez-vous des répliques
- Ne prenez pas les ascenseurs
- Coupez l'eau, l'électricité, le gaz
- En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités
- Eloignez-vous des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée
- Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)



Canicule

- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains frais, sans vous sécher.
- Maintenez les volets, fenêtres et rideaux fermés
- Restez à l'intérieur de votre habitat dans les pièces les plus fraîches
- En l'absence de rafraîchissement, passez au moins 2 ou 3 heures par jour dans un endroit frais (magasins, lieux publics...)
- Évitez de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes (11h - 21h)
- Buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif, au moins 1 litre et demi à 2 litres par jour
- Limitez les activités physiques
- Appelez régulièrement vos voisins et/ou vos proches âgés et/ou handicapés pour prendre régulièrement de leurs nouvelles



SYSTÈME AUTOMATE D'ALERTE

La Mairie a mis en place un système d'alerte visant à prévenir la population qui le souhaite de l'imminence d'un danger lié à un risque majeur. Ainsi, nous vous proposons de compléter ce coupon et le déposer à la Mairie de Brem-sur-Mer.

Nom Prénom

Né(e) le.....

Adresse sur Brem-sur-Mer :

.....

Autre information (personne isolée...).....

Souhaite être contacté aux coordonnées suivantes en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde:

Téléphone fixe Téléphone portable

Adresse Email

Signature

Les informations recueillies seront transmises à la commune de Brem-sur-Mer dans le cadre du PCS, dispositif permanent et général d'alerte à la population